



Saison 24-25 Procès-verbal n°07 de la réunion du Conseil d'administration du 22 octobre 2024

Présents : Mmes C. Nicolas, M. Joliet (vice-présidente), C. Porphyre, MM. P. Aigret, JP. Delchef (*président*), J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel (*secrétaire général*), P. Thomas (*trésorier général à partir du point 2*).

Excusés : MM F. Appels, M. Marnette,

La réunion a lieu à Jambes dans les installations de la salle du clos de Velaine et débute à 17h30.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité.

1. Procédure de recrutement d'une fonction de direction

Le président et le secrétaire-général présentent les 11 candidatures retenues, les résultats des interviews qui ont eu lieu le 10 octobre 2024 et les propositions du jury (composé de 2 membres extérieurs de l'AWBB, du président et du secrétaire-général) qui s'est réuni le 15 octobre 2024.

Au terme de ses travaux, le jury a procédé à un classement des candidats retenant les 3 meilleurs candidats. Il a attribué, à l'unanimité, la première place, à monsieur P. Thomas.

Après avoir examiné les mérites des 3 lauréats, les membres du CdA décident de nommer Pierre Thomas à la fonction de directeur général. Il entrera en fonction le 1^{er} janvier 2025.

2. Dossier labellisation 24-25

Le trésorier-général entre en séance.

Les membres du CdA poursuivent l'examen du projet du dossier labellisation 24-25 rédigé sur la base du projet rédigé par le département juridique. Les membres du CdA le commentent et y apportent des adaptations avant de le finaliser.

3. Assemblée générale du 23 novembre 2024

3.1. Modalités de rédaction du budget 2025

Le trésorier-général présente le projet de budget 2025 qui sera présenté à la commission financière avant de faire l'objet d'une approbation lors de la réunion du CdA du 5 novembre 2024.

3.2. Propositions de modification du ROI.

Les membres du CdA approuvent les propositions de modification statutaire, présentées par P. Aigret, président du département arbitrage, portant sur :

- Les catégories d'arbitres
- Le statut des arbitres de club
- La gestion des rencontres de mini-basket

après y avoir apporté quelques adaptations.

4.Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2024

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2024 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1081 du 18 octobre 2024.

5. Rapport du secrétaire général

5.1.Courriers rédigés par le secrétaire général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire général portant sur :

- l'acceptation du club Marchin Basket
- le refus de désaffiliation administrative sollicitée par Y.V.
- le maintien du refus de dérogation sollicitée par le BC Boninne
- le refus de la dérogation sollicitée par le BC Blegny
- l'octroi de la dérogation sollicitée par T.H.
- le refus de la dérogation sollicitée par le BC Brunehaut
- le refus de la dérogation sollicitée par la Villersoise
- le refus de la dérogation sollicitée par le BC Hamois

6. Rapport du trésorier général

6.1. Règlement en matière de subventionnement des sélections provinciales

Le trésorier-général présente le projet de règlement appelé à uniformiser le subventionnement des sélections provinciales sur la base de l'avis de la Direction Technique et à répondre à certaines demandes des comités provinciaux.

Les membres du CdA approuvent le projet de règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

6.2. Clubs en défaut de paiement des factures fédérales

Le trésorier-général informe les membres du CdA que les clubs qui étaient en situation de mise en demeure telle que visée par l'article PF8 ont tous régularisé la situation à la réception du courrier qui leur avait été adressé.

7.Compétences administratives

7.1.Demande d'une lettre de sortie sollicitée par JM.C

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de lettre de sortie visant à permettre à un joueur senior, JM.C, d'évoluer dans un club de BVL alors qu'il a déjà disputé des rencontres

officielles dans un club de l'AWBB. Compte tenu des dispositions actuelles de la convention qui lie l'AWBB et BVL et qui interdisent la participation d'un joueur à 2 championnats différents, les membres du CdA décident de ne pas donner une suite favorable à la demande. Ils invitent toutefois le président et le secrétaire-général à prendre langue avec leurs homologues de BVL pour envisager des alternatives sportives à ce genre de question.

7.2. Demande de révision du refus de la dérogation sollicitée par le club BC Hamois (1432)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de révision du refus de la dérogation sollicitée par le BC Hamois club qui visait à permettre à un joueur débutant, J.D. d'évoluer en U16 provinciale alors qu'il est U18. Après examen de la motivation factuelle, de la situation familiale du joueur et du niveau de l'équipe U16, les membres du CdA décident de revoir leur décision de refus, d'autoriser d'évoluer le joueur en U16 mais à la condition que l'équipe dispute le championnat hors classement.

7.3. Demande d'information sollicitée par la JSE Enghien sur les modalités d'alignement des joueurs émergeant du CRF ou de la topsportschool en championnat.

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'information de la JSE Enghien sur les modalités d'alignement des joueurs émergeant du CRF ou de la topsportschool en championnat.

Après avoir réexaminé les textes, ils tiennent à rappeler que les 2 fédérations gèrent, de manière autonome, l'administration de leurs clubs et de leurs membres et que de ce fait des différences de traitement peuvent coexister.

Par ailleurs, si l'intention est d'uniformiser les modalités de participation aux compétitions officielles, la préoccupation première de l'AWBB et de BVL est de rédiger des règles identiques pour les compétitions nationales.

Les membres du CdA conviennent toutefois qu'une uniformisation des modalités de participation à tous les championnats devra constituer un objectif à court terme.

7.4. Application de l'article PA75quater.

Suite à une demande du secrétariat-général qui a été sollicité par un club pour compléter une liste de joueurs dans le cadre d'une convention PA75 quater, les membres du CdA constatent qu'il y a une contradiction entre ladite disposition et le règlement des jeunes régionaux.

En effet l'article PA75quater précise que la liste des joueurs doit être envoyée au secrétariat-général 3 jours avant le début de la compétition (ce qui empêche tout ajout en cours de saison) alors que le règlement des jeunes régionaux autorise l'ajout de joueurs qui n'ont pas encore été alignés moyennant l'envoi d'une liste complémentaire au département championnat.

Face à ce constat, les membres du CdA décident d'autoriser l'ajout de joueurs qui n'ont pas encore été alignés en cours de saison et procéderont à l'uniformisation des règlements lors de l'AG de mars 2025.

8. Départements

8.1. Département arbitrage

8.1.1 Convention de mise à disposition d'une vareuse d'arbitre

Les membres du CdA approuvent la convention relative à la mise à disposition d'une vareuse pour les arbitres qui ont suivi la formation e-learning et réussi les examens pratiques.

8.2. Département Coupes

B. Scherpereel, président du département coupes, présente le projet de règlement de la Coupe Vétérans et de la coupe Vétérans. Après quelques adaptations, les membres du CdA approuvent les 2 règlements qui feront l'objet d'une publication dans la prochaine newsletter.

8.3. Département Mini-basket

Les membres du CdA prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du département du 30 septembre 2024.

8.4. Commission entraîneurs

Le trésorier-général présente le profil de fonction des futurs responsables des niveaux de la formation des cadres : Minibasket, MS Educateur, MS Entraîneur.

Les membres du CdA approuvent les descriptions de fonctions et chargent le trésorier-général, le directeur technique et le président de la commission entraîneurs de poursuivre les démarches pour la concrétisation des propositions.

9. Nouvelles de Basketball Belgium

Le président et le trésorier-général font rapport des réunions qui ont lieu au niveau de Basketball Belgium sur la création d'une TDW2 qui fait partie intégrante d'un projet, plus global, sur le développement du basket féminin.

La réunion se termine à 21h30 et la prochaine réunion aura lieu le mardi 5 novembre 2024.

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général.